

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

Membres en exercice : 134

Présents : 92

Votants : 92

Pour : 92

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2024-03-19-14

Objet : Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 315 123,72 €,
- En section d'investissement à 203 903,93 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Adoptent le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/03/2024
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

